

Quelques chiffres

Le taux de chômage des personnes handicapées (19 %) est deux fois supérieur à celui du «public ordinaire» (10 %) et le nombre des demandeurs d'emploi bénéficiant d'une reconnaissance administrative de leur statut augmente deux fois plus vite que celui du public ordinaire. Depuis 2011, leur nombre a doublé pour s'établir à 514 000 demandeurs d'emploi inscrits à Pole Emploi fin 2017.

- 2,7 millions de personnes en âge de travailler déclarent disposer d'une reconnaissance administrative du handicap.
- 938 000 personnes en situation de handicap sont en emploi.
- Plus de 80 % des travailleurs handicapés en emploi exercent leur activité dans un cadre d'emploi ordinaire.
- Le taux d'emploi direct des Travailleurs Handicapés est de 3,4 % en Equivalent Temps Plein dans les établissements privés assujettis à l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH) et 5,49 % dans le secteur public.
- 49 % des demandeurs d'emploi en situation de handicap ont 50 ans ou plus (contre 25 % pour l'ensemble des publics).
- 57 % des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi sont au chômage depuis plus d'un an, contre 45 % pour le tout public.
- Les Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi ont une ancienneté moyenne d'inscription au chômage de 804 jours (plus de deux ans) contre 602 jours pour tout public (plus d'un an et demi).

Nos partenaires:

Agefiph- FIPHP- Pôle emploi- Missions Locales- Service de Santé au Travail- Maison de l'emploi- entreprises adaptées- Associations médico sociales- MDPH- Conseil Régional- Direccte- Centre de Gestion 24- Entreprises de Dordogne- CCI-CCM

Un exemple de parcours

2008: Monsieur X salarié de la société béton and co, 9 ans d'ancienneté connaît des difficultés dans l'exercice de ses missions professionnelles. Titulaire d'une reconnaissance de travailleurs handicapé depuis son accident de moto, il interpelle la médecine du travail. Afin d'éviter une rupture professionnelle pour inaptitude, le médecin du travail mobilise les services maintien du Cap emploi. Après étude et diagnostic de la situation il s'avère que l'état de santé de monsieur X ne permet pas d'adaptation de ses missions de maçon et que les postes dans l'entreprise ne laissent pas envisager une évolution vers un autre emploi dans l'entreprise. En concertation avec la médecine du travail, l'employeur et bien sûr monsieur X un accompagnement à la transition professionnelle est programmé avec le service insertion du cap emploi. Dans le cadre des entretiens de suivi, après une phase de bilan un projet professionnel de chauffeur de bus apparait. Il prend en compte les critères de santé, de goût, et de faisabilité de monsieur.

Le service accompagne alors monsieur X dans ses démarches de formation, tant au niveau de l'inscription que du financement.

2010: Monsieur X vient d'obtenir sa qualification de chauffeur de transport en commun.

Dans le cadre de son accompagnement, les services du Cap emploi l'épaulent dans ses démarches de recherche d'emploi.

Plusieurs employeurs sont intéressés par sa candidature. Ils désirent néanmoins s'assurer de la possibilité de Monsieur X à s'inscrire dans leur organisation. Afin de valider la concordance des compétences avec les missions du poste, le service préconise une période de mise en situation professionnelle au sein de la structure. Après 70 heures tous les indicateurs sont réunis pour l'embauche. Monsieur X signe donc un CDI.

2017: Monsieur X conduit de puis 7 ans pour la société des Beaux Voyages, des douleurs au dos surviennent, il mobilise le service maintien du Cap emploi.

Dans le cadre de son offre de service, les ergonomes du Cap emploi étudient avec l'ensemble des intervenants (médecine du travail, fournisseurs de matériel spécialisé, employeurs) l'ensemble des possibilités de compensation du handicap.

Avec l'accord de la médecine du travail et de l'employeur, le service mobilise un financement pour l'adaptation du poste de pilotage de Monsieur X qui aujourd'hui, conduit toujours.

CAP EMPLOI

Handicap, recrutement & maintien

Cap emploi Dordogne

OPS:

Organisme de placement spécialisé

Insertion professionnelle et maintien dans l'emploi.

Siège Périgueux:

10 rue Sébastopol

24000 PERIGUEUX

05.53.54.70.76

Antenne Bergerac:

16 rue du Petit Sol

24100 Bergerac



Les Cap emploi

Le handicap est une des priorités des politiques sociétales, en 2018 le gouvernement a lancé une grande concertation nationale dans l'objectif de réformer la politique d'emploi des personnes handicapées.

Préalablement au lancement de cette grande concertation nationale, une première décision, avec une mise en œuvre effective au 1er janvier 2018, a créé le guichet unique pour les employeurs en élargissant la mission des Cap emploi au maintien dans l'emploi.

Les Cap emploi ont en effet une expertise reconnue dans l'insertion professionnelle des personnes handicapées par les pouvoirs publics (rapport IGAS sur l'évaluation de l'action des Cap emploi - mai 2017).

Cette disposition vise à sécuriser les parcours professionnels afin de faciliter l'accès à l'emploi, prévenir les ruptures, gérer les transitions professionnelles et garantir le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Cette mesure vise également à simplifier et rendre plus lisible le service rendu, tant aux personnes en situation de handicap qu'elles soient demandeurs d'emplois, salariés ou agents publics, qu'aux employeurs publics et privés.

Reconnue comme missions de service d'intérêt économique générale depuis le 1er janvier 2018, les missions du Cap emploi s'articulent autour de la préparation, l'accompagnement, le suivi durable et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, dont la délivrance du Conseil en Evolution Professionnelle ; autour de la participation au dispositif d'insertion professionnelle et d'accompagnement spécifique prévu pour les travailleurs handicapés mis en œuvre par l'Etat, le service public de l'emploi, l'Agefiph et le FIPHFP.

Les Cap emploi inscrivent leur action en complémentarité de celle de Pôle Emploi. Cette complémentarité se manifeste dans l'accompagnement spécialisé et renforcé qu'ils proposent aux personnes en situation de handicap dont l'état de santé ou le handicap constitue le frein principal, vers et dans l'emploi à toute étape de leur parcours professionnel.

Les Cap emploi sont également les partenaires des entreprises (privées comme publiques de toute taille) dans le cadre de leur réponse à l'obligation d'emploi des personnes en situation de Handicap. (6% à partir de 20 salariés)

Ils mobilisent les aides des partenaires pour la compensation du handicap, l'adaptation des postes de travail, le recours aux contrats aidés par l'Etat ainsi que le maintien au poste.

Le Cap emploi 24

Composé de 18 collaborateurs spécialisés, intervenants sur l'ensemble du territoire, le service accompagne en moyenne annuelle 1250 personnes en situation de handicap.

L'axe maintien réalise 350 interventions en entreprises, pour 150 maintiens en poste effectifs.

Au quotidien le Cap emploi de la Dordogne, intervient auprès de 400 employeurs du département.

Partenaire de Pôle emploi, notre service compte 9 permanences permettant la couverture du territoire.

AU SERVICE DES PERSONNES HANDICAPEES

Accueillir, Informer, Accompagner

Identifier les potentiels d'accès à l'emploi par un diagnostic professionnel

Elaborer et mettre en œuvre, avec la personne, un projet de formation.

Soutenir la personne dans sa recherche d'emploi (mise à disposition d'offres d'emplois, entraînement à la rédaction de CV et aux entretiens d'embauche...)

Faciliter la prise de fonction et l'adaptation au poste de travail.

Renseigner, les salariés en situation de difficultés sur leur poste de travail.

Adapter les postes de travail

Mobiliser les outils de transition et d'évolution professionnelle (Formation..)

Les OPS sont des acteurs du Service Public de l'Emploi au même titre que Pôle emploi et que les Missions Locales ; Opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP), ils contribuent aussi au Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) et participent au Service Public Régional de la Formation (SPRF). CHEOPS Nouvelle Aquitaine représente les OPS au sein de ces différentes instances régionales, dont le Comité Régional de l'Emploi de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) et le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH).

2021 en chiffres

Personnes accueillies: **780**

Entées en emploi: **676**

Entrées en formation: **229**

Alternance: **51**

Employeurs clients: **459**

Maintien en poste: **150**

Accompagnement à la reconversion: **70**

AU SERVICE DES ENTREPRISES

Informé, identifier, accompagner, les entreprises dans leur démarches de recrutements ou de maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap.

Soutenir les démarches de réponse à l'obligation d'emploi des demandeurs d'emploi en situation de handicap.

Participer et sensibiliser les entreprises, en collaboration avec la médecine de travail à des travaux de prévention.

Antennes :
Périgueux et Bergerac

Permanences :

Sarlat
Terrasson
Thiviers
Nontron
Saint Astier
Montpon
Port st Foy
Lalinde
Ribérac

Comité de pilotage et financement



CHEOPS Nouvelle Aquitaine est l'Association régionale des **Organismes de Placement Spécialisés**

(OPS) de la Nouvelle-Aquitaine et adhérents, désignés sous l'appellation Cap emploi.

CHEOPS Nouvelle Aquitaine représente les organismes gestionnaires des OPS des départements de la Région, conventionnés pour délivrer une mission de **Service d'Intérêt Economique Général** (SIEG) au bénéfice des personnes handicapées et des employeurs dans le cadre du dispositif d'insertion professionnelle et d'accompagnement spécifique pour les travailleurs handicapés mis en œuvre par l'Etat, le Service Public de l'Emploi, l'AGEFIPH et le FIPHFP.

En Nouvelle Aquitaine, CHEOPS est le partenaire des pouvoirs publics, des acteurs du monde économique et des partenaires sociaux sur les questions d'emploi et de handicap.